

# GARANTIE

## ATTENTION ! AUCUNE GARANTIE N'EST INCONDITIONNELLE

Notre garanti ne s'applique que pour une utilisation normale. C'est à dire dans le strict respect des recommandations figurant dans nos notices d'utilisation et d'entretien.

Elle ne sera valable également que dans la mesure où les visites périodiques d'entretien et/ou de contrôle préconisées auront dûment été effectuées par nos techniciens.

Tous nos appareils sont, sous les réserves ci-dessus, garantis normalement pour une durée d'un an, à dater de leur date de facturation. En cas de pannes dues à des défaut ou à des vices de construction apparents ou cachés, nos appareils seront, durant cette année de garantie, réparés à nos frais, pièces et main d'œuvre incluses.

Pour bénéficier de notre garantie, nos appareils ne doivent subir aucune modification ou réparation effectuées avec des pièces qui ne sont pas d'origine et non approuvées par nos services, ou par un personnel non qualifié ou non formé par nos soins.

En cas de panne ou d'avarie, l'acheteur doit nous aviser par écrit, dès qu'in en a connaissance, des vices qu'il impute à nos appareils. Il ne peut en aucun cas remédier lui-même ou par un tiers à ces défauts.

Les entretiens périodiques sont la condition primordiale du bon fonctionnement et de la fiabilité de nos matériels. Ils ne peuvent et ne doivent être effectués que par des techniciens parfaitement qualifiés et préparés à ces tâches. Ils disposent d'outillage spécifique, des pièces d'origine et d'une formation continue. Les entretiens périodiques courants sont indispensables, ils sont effectués à titres onéreux, mais ils sont le gage d'un fonctionnement fiable de l'appareils.

La périodicité se rapporte à des conditions normales d'utilisation. En cas de conditions d'utilisation plus sévères, il est nécessaire de faire effectuer certaines opérations à des intervalles plus rapprochés.

### ATTENTION

L'installation ne doit être réalisée que lorsque les locaux sont en état de recevoir le matériel.

Les dégâts engendrés par un raccordement de nos appareils à un réseau non conforme à la plaque signalétique (tension, inversion phase/neutre...).

C'est pourquoi nous conseillons de n'effectuer le raccordement des matériels que lorsque la tension est disponible et contrôlée au droit de ceux-ci.